



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1008-01-2014 ET 893-04-2014

AVIS est par les présentes, donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du 10 mars 2014, le conseil municipal de la ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 1008-01-2014 modifiant le règlement 1008-2013 décrétant l'adoption des tarifs de la Ville de Bromont (exercice financier 2014);
- Règlement numéro 893-04-2014 modifiant le règlement numéro 893-2004, tel qu'amendé, visant à modifier la garantie exigée préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation de démolition ;

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi, le jour de leur publication et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h à 16h.

Donné à Bromont, ce 26^e jour de mars 2014.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA